CFP.GO

Centre de Formation

Professionnelle du Grand Ouest

Séminaire de formartion

Intégration d'un chien dans un programme de médiation animale

Du 18 au 20 Novembre 2020 – Locaux CFPGO

La Vieille Ferme – ESQUIBIEN (AUDIERNE 29)

FICHE D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

A retourner par courrier ou mail à l'adresse de contact indiquée.

Nombre de places limitées à 3

Dates :

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

ORGANISME OU ETABLISSEMENT :

FONCTION / PROFESSION :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Veuillez nous contacter pour un règlement par virement ou un financement employeur / OPCA. Règlement en 3 fois possible

Contact : CFPGO – La Vieille Ferme LESNOAL 29770 ESQUIBIEN – cfpgo.info@gmail.com

Déclaré sous le numéro 53 29 08933 29 auprès du préfet de la région Bretagne – Référencé DATADOCK, GREF de Bretagne et formation qualité Pôle Emploi

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Responsable formations : Christine COLIN 0662701307

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 à L6353-7 du Code du Travail)

Un exemplaire à retourner signé et paraphé à réception.

1 : PARTIES CONTRACTANTES

Nom et Prénom du bénéficiaire : ……

Adresse : …….

Ci après dénommé "Stagiaire"

et

CFPGO Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest – 3 lieu dit Lesnoal à ESQUIBIEN 29770 AUDIERNE

Organisme de formation Siret 12254400066 | NAF 8559A | Numéro de déclaration d'activité : 53 290 89 33 29 (ne vaut pas agrément de l'Etat) représenté par Madame COLIN Christine

Est conclu, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

2 : OBJET

Le CFPGO accueillera le stagiaire à l'action de formation suivante : **Stage d'éducation canine spécifique à la médiation animale**.

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures convenus.

3 : NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie de formation, selon l'Article L. 6353-3 à L .6353-7 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Nombre d'heures par stagiaire et horaires : 21 heures réparties sur 3 journées consécutives, 7 heures par jour (8h45-12h30 / 13h15 -16h30) Niveau requis des stagiaires : Pas de Pré-requis Objectif : A l'issue de cette session, le stagiaire sera en mesure d'intégrer la présence de son animal médiateur dans une pratique professionnelle, en assurant un cadre éthique, sanitaire et sécuritaire.

Formateurs : Christine COLIN, psychologue, étho-psycho-comportementaliste, éducateur chien d'assistance, thérapeute assistée par l'animal

Patrick LE DOEUFF, psychothérapeute systémique, étho-psycho-coportementaliste

Effectif : 3 stagiaires, accompagnés ou non d'un animal.

Condition de présence de l'animal : présentation d'un certificat sanitaire vétérinaire et comportemental, attestant de la bonne santé de l'animal et de son équilibre comportemental.

Le programme détaillé, le cas échéant, de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation : Les stagiaires sont accueillis 15 minutes avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue.

Méthode pédagogique : Apports théoriques et pratiques, immersions professionnelles, jeux de rôles et situations réelles.

5: MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles d'émargement signées par le formateur et par les stagiaires à la demi-journée fournies par l'organisme. Fiche de rapport sur le déroulement de la formation effectuée par le formateur et transmise à l'organisme de formation. Une grille d'évaluation complétée par le stagiaire permet de mesurer le niveau de satisfaction sur le déroulement, le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur…) et sur les acquis de formation.

6 : VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement.

7 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les droits d'inscription, objet de la présente, s'élève à : 335,00 € net de taxe (Exonération de TVA Article 293B du CGI).

Règlement reçu à ce jour : Aucun Le stagiaire s'engage à verser (rayer la mention inutile) :

- la totalité du prix susmentionné : ……335……..……euros. Sur ordre du stagiaire, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé, au pLus tard, au premier jour de formation.

- une partie du prix susmentionné à hauteur de ……135……euros, pour un règlement en plusieurs fois. (Ou si une partie de la formation ou la totalité est prise en charge par un organisme) , encaissé après le délai de rétractation mentionné à l'article 7. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation et selon souhait du stagiaire.

9 : ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat, toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler la formation sans frais. Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement. A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

10 : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de QUIMPER (29) sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription définitive du stagiaire n'intervient qu'après la signature par celui-ci du contrat de formation conformément à l'article L. 6353-2 du code du travail. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le stagiaire et vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles dans le livret de formation CFPGO.

Fait en double exemplaire à AUDIERNE, Le ……	Signature du stagiaire :

CFP.GO

Centre de Formation

Professionnelle du Grand Ouest

Formation

Intégration d'un chien dans un programme de médiation animale

Objectifs :

Revoir les principes et objectifs de la médiation animale.

Se positionner dans sa posture professionnelle

Développer ses connaissances éthologiques et psychologiques pour mieux identifier le rôle de l'animal médiateur

Obtenir les clés pour choisir, évaluer, éduquer et former son animal médiateur

Contenu :

Théorie

La médiation animale - Les objectifs, les moyens, les différents animaux

La présence animale : support relationnel et médiateur ?

Ethique et déontologie : quelle place pour l'animal ?

La visée éducative, pédagogique, occupationnelle, ou thérapeutique… : concrètement ?

L'animal véritable partenaire, confident, rassurant, apaisant

Quel animal pour quel public ?

Le chien médiateur : quelle rôle et définitions des besoins, avantages et contraintes

La sélection de l'animal, l'accompagnement de son éducation et formation

Le chien de la naissance à l'âge adulte : développement du chiot, besoins et conséquences

Principes d'éducation canine adaptée

La médiation animale comme véritable projet professionnel, projet d'établissement

Contact : CFPGO – La Vieille Ferme LESNOAL 29770 ESQUIBIEN – cfpgo.info@gmail.com

Déclaré sous le numéro 53 29 08933 29 auprès du préfet de la région Bretagne – Référencé DATADOCK, GREF de Bretagne et formation qualité Pôle Emploi

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Responsable formations : Christine COLIN 0662701307

Projet de vie ? Impact personnel, familial

Ethique, déontologie et bienveillance

La posture au cœur de la relation d'aide

L'équilibre du binôme maître-chien

La réglementation et les normes sanitaires et sécuritaire

L'hygiène : le respect des normes

Les atouts et les limites

Les lieux, les contextes, le matériel, méthodologie

Situations réelles : analyses des pratiques

Travaux-pratiques :

Exercices pratiques, mises en situation, stage en établissement médico-social

Public-concerné :

Tout public s'intéressant à la médiation animale

Méthodes pédagogiques :

Exposés du formateur

Expérimentation, évaluations

Intervenants : Etho-psycho-comportementaliste, psychothérapeute

Educateur canin spécialisé chiens d'assistance et comportementaliste

Psychologue et thérapeute assistée par l'animal

Organisation :

3 jours, soit 35 heures de formation

Dates : selon programmation

Lieu : inter établissement. Formation possible en intra.

En inter : la formation se déroule dans les locaux du CFPGO et au centre thérapeutique La Vieille ferme (AUDIERNE 29).

Coût : 335 euros TTC (nous contacter pour des financements +35 euros frais de dossiers AIF – FIF-PL, ...)